



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 19 février 2019, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier, Benoit-N. Legault et Marie-Hélène Parent ainsi que la commissaire parent pour le primaire Joanie Thibault.

Sont également présents la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau et la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 18 h.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Suite à la prise des présences, la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex, confirme qu'il y a quorum.

La secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex, informe les membres que le délai de convocation de 48 h n'a pas été respecté, mais que leur seule présence équivaut à renonciation à l'avis de convocation. Aucun commissaire ne s'oppose à la tenue de la séance.

3. CE-2019-02-1509 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté avec l'ajout du point 7.1 :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 15 janvier 2019 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Enjeu politique :
 - 5.1 Règles de régie interne des séances du comité exécutif.
6. Sujet relatif au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 6.1 École du Sacré-Cœur (854054) : Rénovations intérieures et extérieures (secteur administratif – phase II).
7. Information :
 - 7.1 Fermeture des établissements.
8. Autre affaire.
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 2019

4.1 CE-2019-02-1510 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2019

La commissaire Nathalie Dallaire propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 soit adopté tel qu'expédié par la secrétaire générale, sans que cette dernière soit tenue d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi.

5. ENJEU POLITIQUE :

5.1 CE-2019-02-1511 : RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Description de la situation : Les règles de régie interne pour les séances du comité exécutif doivent être actualisées suite aux modifications de la *Loi sur l'instruction publique* ayant eu lieu ces dernières années. Le comité exécutif doit modifier les règles afin qu'elles soient compatibles avec celles établies par la Loi et qu'elles tiennent compte des autres écrits de gestion adoptés.

ATTENDU l'importance d'assurer le bon déroulement de ses délibérations;

ATTENDU QUE les règles de régie interne pour les séances du comité exécutif doivent être actualisées suite aux modifications de la *Loi sur l'instruction publique* ayant eu lieu ces dernières années;

ATTENDU QUE l'adoption de l'écrit de gestion *Règlement fixant les modalités de participation à distance des commissaires aux séances du conseil des commissaires et du comité exécutif* (CC-2009-08) nécessite une modification aux règles de régie interne;

ATTENDU QUE le comité exécutif doit, dans le respect des lois et dans un souci d'harmonisation, modifier ses propres règles de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire parent Joanie Thibault

D'ADOPTER, comme modifiées, les *Règles de régie interne des séances du comité exécutif* (CE-2019-01).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SUJET RELATIF AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :

6.1 CE-2019-02-1512 : ÉCOLE DU SACRÉ-CŒUR (854054) : RÉNOVATIONS INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES (SECTEUR ADMINISTRATIF – PHASE II)

Description de la situation : Le projet touche principalement le remplacement des planchers, des plafonds et l'éclairage du secteur administratif ainsi que l'aménagement de bureaux de professionnels (permettra l'ajout d'une classe au préscolaire). Le projet inclut également l'enlèvement des balcons et des escaliers situés à l'arrière.

VU l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU les mesures 50621-50622-50625-50626 - Maintien d'actifs et résorption du déficit maintien du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

D'ACCORDER à la firme Construction Gilles Paquette Ltée, le contrat de rénovation à l'école du Sacré-Cœur de Mont-Laurier pour la somme forfaitaire de 344 600,00 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. INFORMATION

7.1 FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, informe les membres des circonstances de la décision de fermeture des établissements ayant eu lieu le 13 février 2019 à la suite d'une lettre reçue du MEES.

8. AUTRE AFFAIRE :

Il n'y a aucune autre affaire.

9. CE-2019-02-1513 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Marie-Hélène Parent propose la levée de la séance, il est 18 h 29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Jacinthe Fex, secrétaire générale